

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

**MODERNISATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET
JURIDIQUES RÉGLEMENTÉES - (n° 2621)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Nicolin-----
ARTICLE PREMIER A

À l'alinéa 3, après la référence :

« III »,

insérer le mot :

« leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.